

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**

(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 17
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 7
- Absents : 5

Date de convocation

28/04/2023

Date d'affichage

11/05/2023

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 mai 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de MAI.

Etaient présents (17) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Florian CORDIER, Camille LIARD.

Procurations données (7) :

Gérard GLEIZE donne pouvoir à Julien BOILLOT
Francine COUDON donne pouvoir à Colette ROMANENS
Annie GIRARDAT donne pouvoir à Camille LIARD
Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Laure THIEBAUT donne pouvoir à Dominique MISCHI
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Florian CORDIER
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI

Absents (5) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Emmanuelle WISSANG-GIRARD
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Marie-Christine DURAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° D12/2023

Objet : Cession 1 Rue Château Gaillard

Le 28 mars 2023 le Conseil Municipal a approuvé la cession de la maison sise 1 Rue Château Gaillard, parcelle cadastrée AI 320 (anciennement AI 24) acquise le 30 septembre 2021 à la suite de l'exercice de droit de préemption urbain. Les Domaines, dans leur avis de valeur, estimaient le bien à 189 000 € pour une surface habitable de 126 m². Or, la surface habitable est en réalité de 77 m². Une demande de réévaluation a ainsi été faite auprès des Domaines, mais celle-ci a été refusée car l'avis de valeur initial ne peut être modifié durant un an. De ce fait, une délibération doit être prise afin de céder cette maison à un montant inférieur à l'avis des Domaines. En tenant compte de la surface habitable, la Commune souhaite vendre cette maison pour un montant de 150 000 € avec une marge de négociation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver cette cession,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à tous les stades de la procédure et à signer tout acte inhérent à cette cession.



Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

